

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 3 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le trois du mois de mai à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt six avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

7 MAI 2024

Déposée en
Préfecture le

6 MAI 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Catherine MERCIER-GUYON à Christian ROPHILLE, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etait excusée

Ségolène GUICHARD

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES POUR 22 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À POISY - OPÉRATION "694 ROUTE D'ANNECY"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anancy et sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'Habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 23 décembre 2022 agréant 22 logements locatifs aidés pour la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes ;

Route d'Annecy à Poisy, la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes construit 22 logements locatifs aidés en maîtrise d'ouvrage directe (5 PLAI, 2 PLAI adaptés, 11 PLUS et 4 PLS) : 8 T2, 9 T3 et 5 T4. Chacun bénéficiera d'une place de stationnement privative en sous-sol et d'une cave.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (23 décembre 2022),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 132.479 € à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes, correspondant à :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 39.964 €
- 230 € par m² de surface utile pour les logements PLAI adaptés, soit 28.055 €
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 57.428 €
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 7.032 €

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2024, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 66.240 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 66.239 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.